

Séance ordinaire du conseil municipal du 7 août 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 août 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire suppléant, Denis Moreau, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Roland Clermont et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le maire, Jean Claude Gravel.

Est absent : monsieur le conseiller, Christian Goulet.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint et assistant greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire suppléant, Denis Moreau constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-08-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 27 juillet 2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3 et 27 juillet 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h35 à 20h15

Lors de la période de questions, quelques intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2017.

2017-08-02

Demande de dérogation mineure - 246 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 246, rue Notre-Dame, une résidence unifamiliale d'une hauteur de 12 mètres, ce qui déroge aux dispositions de l'article 2.2 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui fixe la hauteur maximale à 11 mètres dans la zone A-51 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 246, rue Notre-Dame, telle que présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-03

Demande de dérogation mineure - 25 rue des Mélèzes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jean-Philippe Lecours* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 25 rue des Mélèzes, une pergola d'une superficie de 22,3 mètres carrés au lieu de 18 mètres carrés, ce qui déroge aux dispositions de l'article 4.4.5 du Règlement de zonage RRU2-2012

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 25 rue des Mélèzes, telle que présentée par *monsieur Lecours*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-04

Demande de dérogation mineure - lot 5 422 912 - chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Pur Immobilia* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 5 422 912 (chemin de Lavaltrie), une résidence pour personnes âgées dont le bâtiment atteint une hauteur de six étages (24 mètres), ce qui déroge à l'article 2.2 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui fixe la hauteur maximale à cinq étages (20 mètres) dans la zone C-118 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 5 422 912, telle que présentée par *Pur Immobilia*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-05

Demande de permis PIIA enseigne - 1181 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Caroline Pelland inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, sur la façade du bâtiment, une enseigne constituée d'un ensemble de lettres rétroéclairées au DEL ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1181 rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-06

Demande de permis PIIA enseigne - 23-27 chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Développement Atrium inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan d'une enseigne intégrée à installer en façade du bâtiment situé aux 23-27 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse le plan du projet d'enseigne relatif aux 23-27 chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-07

Demande de permis PIIA enseignes - 985 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *J.B. Enseignes pour Karaté Sunfuki* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver des enseignes intégrées au bâtiment situé au 985 rue Notre-Dame ainsi qu'un panneau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 985 rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-08

Demande de permis PIIA - 631 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Patrice Beaulieu* ;

ATTENDU que le projet vise la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements situé au 631, rue Notre-Dame (lot 5 989 881) ;

ATTENDU que les plans de construction et d'implantation respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver la demande, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans de construction, d'implantation et d'aménagement paysager d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements au 631, rue Notre-Dame (lot 5 989 881), conditionnellement au remplacement de la haie de spirées qui longe la rue Jean-Boisvert par quatre arbres, dont trois seront plantés le long de cette rue et un quatrième arbre sera planté entre la rue Notre-Dame et l'aire de stationnement situé en cour avant secondaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-09

Demande de permis PIIA enseignes - 942 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Jacques Gagné pour Cardio Concept* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans des enseignes intégrées au bâtiment situé au 942 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 942 rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-10

Demande de permis PIIA enseigne - 253 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Nancy Martineau* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans d'une enseigne intégrée au bâtiment situé au 253, rue Saint-Antoine Nord, ainsi qu'un panneau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 253 rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-11

Demande de permis PIIA - 1531 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Marie-Hélène Gravel pour Gravel et associés inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan d'aménagement paysager au 1531, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le premier projet présenté ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver un plan d'aménagement comportant certains ajouts au plan initial déposé ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve le plan d'aménagement paysager relatif au 1531, rue Notre-Dame, tel que modifié par madame Gravel, afin de rencontrer les objectifs et critères du PIIA ;

Que les modifications apportées, par madame Gravel, au plan initial sont les suivantes :

- ajout d'une rangée de *Thuya* et de *Spirea Goldmound* longeant entièrement la case du stationnement en façade ;
- ajout sur l'ensemble de la profondeur des cases du stationnement latéral d'une rangée de *Thuya* et de *Spirea Goldmound* dans une proportion de cinq *Spirea Goldmound* pour un *Thuya*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-12

Demande de permis PIIA - 1581-1583 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Jocelyne Pigeon* ;

ATTENDU que le projet vise à modifier les couleurs de la galerie du bâtiment situé aux 1581-1583 rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le projet de travaux de peinture, pourvu que la totalité des éléments qui composent la galerie ainsi que les cadrages des ouvertures du rez-de-chaussée et les planches cornières soient repeints de la même couleur gris bleu que celle des cadrages situés à l'étage, tel que présenté par *madame Pigeon*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-13

Adoption du règlement numéro 218-2-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 218-2-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le règlement numéro 218-2-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-33-2017

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-33-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-140, la zone C-170 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à 8 logement en occupation unifamiliale jumelée.*

2017-08-14

Adoption du règlement numéro RRU2-33-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-33-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-33-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-140, la zone C-170 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à 8 logements en occupation unifamiliale jumelée, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-15

Adoption du règlement numéro RRU2-34-2017

Suite à la tenue de l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-34-2017 en date du 7 août 2017, les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-34-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment d'habitation, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-16

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de permettre d'augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux dans la zone P-100.

2017-08-17

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-35-2017

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-18

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement 208-2015 sur les PIIA

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 208-2015 intitulé : *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir aux dispositions de ce règlement, la zone P-100.*

2017-08-19

Programmation de l'automate et autres équipements - changement de chargé de projets

ATTENDU que le curriculum vitae de monsieur Jean-Paul Drolet (annexe C de la soumission déposée par *Les Services exp inc.*) démontre que ce dernier a la formation et l'expertise nécessaire ;

ATTENDU que monsieur Robert Lachance demeurera associé à ce projet à titre de relève de monsieur St-Sauveur, pour le volet principal de la programmation ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise le remplacement proposé par la firme *Les Services exp inc.* dans le cadre du contrat de *Programmation de l'automate et autres équipements de la centrale de traitement d'eau* ;

Que le nouveau chargé de projet dans ce contrat sera monsieur Jean-Paul Drolet ;

Que monsieur Robert Lachance demeure associé à ce contrat à titre de relève pour le volet programmation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-20

Modification de la résolution 2017-04-10 - logiciel CT LOGIC

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay

Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2017-04-10 en remplaçant le dernier paragraphe par celui-ci :

Que le conseil municipal approprie du surplus libre de la Ville, une somme de 13 360 \$, avant taxes, aux fins de couvrir les dépenses reliées à la fourniture, l'installation et la configuration du logiciel CT LOGIC.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-21

Acceptation d'offre de services - installation septique - 273-275 rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par 2849-4730 Québec inc. (*Excavation Champagne*), en date du 10 juillet 2017, pour la construction d'installations septiques aux 273-275 rue Notre-Dame, au coût de 19 913,20 \$, incluant les taxes ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-22

Octroi de contrat - réfection et réaménagement de deux bâtiments

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par monsieur Jocelyn Thomas Laporte, architecte de la firme *Arcand Laporte Klimpt Architectes*, en date du 29 juin 2017, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant la réfection et le réaménagement de deux bâtiments ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de monsieur Laporte, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction Julien Dalpé inc.*, le contrat pour la réfection et le réaménagement de deux bâtiments, pour un coût total de 759 150,14 \$, avant les taxes ;

Que cette dépense est partiellement assumée par les règlements d'emprunt numéros 220-2016 et 226-2017 ;

Que le solde de cette dépense, soit un montant maximal de 84 000 \$, est approprié du surplus libre de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-23

Refus aide financière route verte

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec a refusé d'accorder à la Ville de Lavaltrie une aide financière de 10 057,69 \$ dans le cadre de son Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ;

ATTENDU que ce refus est justifié par le dépôt de projet, après la date limite du 13 janvier 2017, soit le 16 janvier 2017 ;

ATTENDU que le MTMDET a modifié les modalités de son programme de financement pour les années 2016-2017 et 2018-2019 ;

ATTENDU que les détails entourant les nouvelles modalités ont été transmis seulement en décembre 2016 pour un dépôt au programme au plus tard le 13 janvier 2017 (incluant la période des Fêtes) ;

ATTENDU que la responsabilité, qui appartenait auparavant à la MRC de D'Autray de faire la demande d'aide financière, a été transférée et confirmée à la Ville de Lavaltrie le 10 janvier 2017 ;

ATTENDU que la date limite pour le dépôt d'une telle demande d'aide financière était auparavant fixée au mois de juin ;

ATTENDU que l'UMQ était en discussions avec le MTMDET afin d'allonger les délais pour les demandes d'aide financière pour 2016 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de Lavaltrie déplore la décision du MTMDET et demande au directeur régional du MTMDET de revoir sa position ;

Que le conseil municipal de Lavaltrie informe le député de Berthier, monsieur André Villeneuve, de cette situation et qu'il demande l'appui de celui-ci afin que la décision du MTMDET soit revue ;

Qu'une aide financière de 10 057,69 \$ soit accordée à la Ville de Lavaltrie dans le but de rembourser les dépenses engagées pour l'entretien de la Route verte, sur son territoire, pour l'année 2016.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-24

Plan d'intervention - aqueduc, égout, voirie - révision no1

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, par sa résolution numéro 2014-11-14, a mandaté la firme *Beaudoin Hurens* pour la mise à jour du plan d'intervention de la Ville, afin, notamment, de permettre la future présentation de demandes d'aide financière en vue de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée ;

ATTENDU que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement durable des infrastructures et par la suite, permettre à la Ville d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, dans le but d'optimiser ses investissements ;

ATTENDU qu'une révision N°1 du plan d'intervention a été effectuée en fonction des commentaires reçus du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU que le résultat de l'analyse révisée démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie accepte le plan d'intervention révision n°1 déposé ;

Que toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - MAMOT ainsi que tout suivi auprès de ce ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé ;

Que la firme *Beaudoin Hurens* soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-25

Avis de motion et dispense de lecture - modification au règlement relatif au stationnement et à la circulation

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation et plus spécifiquement d'interdire le stationnement sur un tronçon des rues des Maires et Villeneuve.

Présentation du projet de règlement 150-13-2017

Conformément aux nouvelles dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère, Michele Dawe, présente le projet de règlement numéro 150-13-2017 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation.

2017-08-26

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement aux fins d'établir les limites de vitesse de certains rangs de la municipalité

Je, Gaétan Bérard, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement établissant les limites de vitesse sur les chemins publics de la municipalité et plus spécifiquement, sur certains rangs de la municipalité.

2017-08-27

Adoption des estimations budgétaires - terrain de basketball

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte les estimations budgétaires (alternatives 1 et 2) pour des travaux de construction d'un terrain de basketball au parc des Riverains, préparées par *Beaudoin Hurens*, le 17 juillet 2017, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que le conseil municipal se réserve le choix de l'alternative quant à la réalisation des travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-28

Autorisation - Demande d'aide financière au Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017-2018 auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ;

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Lavaltrie à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2017-2018 dans l'attente du versement de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications qui se fera en service de dette ;

Que monsieur Jean-Sébastien Martin, directeur du SCPAL, ou madame Brigitte Richer, directrice de la bibliothèque, agissent à titre de mandataires pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, et soient ainsi autorisés à effectuer cette demande ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 2017-05-28 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-29

Aide financière - Café culturel de la Chasse-galerie

ATTENDU que des améliorations locatives importantes seront réalisées sur le bâtiment qui abrite le Café culturel de la Chasse-galerie qui demeure une propriété de la Ville ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires actuelles démontrent que les améliorations locatives seront entièrement financées par l'organisme grâce aux subventions reçues ;

ATTENDU que des mises à niveau majeures sont à prévoir afin de répondre aux besoins d'accueil pour un lieu de diffusion tel que le Café culturel de la Chasse-galerie ;

ATTENDU qu'il est pertinent pour la Ville de posséder le carnet de santé de ce bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 7 000 \$ à la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* représentant 50% des coûts du mandat d'architecture nécessaire à l'obtention du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (*MAMOT*) ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-30

Reconnaissance d'un organisme - Les Productions Algorythmes

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'organisme sans but lucratif *Les Productions Algorythmes* ;

ATTENDU que la mission de l'organisme est de développer des activités culturelles innovantes mettant en valeur différentes disciplines artistiques à l'intérieur d'un festival se déroulant à Lavaltrie ;

ATTENDU que la création des *Productions Algorythmes* a un fort potentiel d'engendrer un rayonnement important pour la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaît *Les Productions Algorythmes* en tant qu'organisme local sans but lucratif.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-31

Autorisation de signature - protocole d'entente - Les Productions Algorythmes

ATTENDU que *Les Productions Algorythmes* est un organisme sans but lucratif dont la mission est de développer des activités culturelles

innovantes mettant en valeur différentes disciplines artistiques à l'intérieur d'un festival se déroulant à Lavaltrie ;

ATTENDU que le concept proposé par *Les Productions Algorythmes* est complémentaire à la vie culturelle actuelle et se démarque par son originalité ;

ATTENDU que l'équipe du comité d'organisation est de grande qualité et laisse une place importante au milieu local ;

ATTENDU que le milieu des affaires de la région ainsi que plusieurs partenaires nationaux soutiennent l'initiative ;

ATTENDU que l'événement a un fort potentiel d'engendrer un rayonnement important pour la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'une aide financière échelonnée sur une période de trois ans permettrait à l'événement de s'enraciner dans son milieu tout en garantissant le déroulement des activités culturelles sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec *Les Productions Algorythmes*, concernant notamment, une aide financière échelonnée sur trois ans et ce, répartie comme suit ;

2017 : 10 000 \$
2018 : 12 000 \$
2019 : 15 000 \$

Qu'une somme de 10 000 \$ soit appropriée du surplus de la Ville pour la réalisation de l'événement en 2017 ;

Que monsieur Jean-Sébastien Martin, directeur du SCPAL soit mandaté pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration des *Productions Algorythmes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Présentation du projet de règlement 002-20-2017

Conformément aux nouvelles dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard, présente le projet de règlement numéro 002-20-2017 concernant le règlement de perception relatif à l'entretien des barrages.

2017-08-32

Autorisation de signature - addenda au contrat - Chef de division sport et plein air

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que monsieur le maire, Jean Claude Gravel et monsieur le conseiller, Christian Goulet, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, un addenda au contrat de madame Nathalie Des Alliers, chef de division sport et plein air.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-33

Modification - statut du poste d'une préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte de modifier le statut d'emploi de madame Nathalie Audet, préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque, pour celui d'un poste régulier à temps partiel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-34

Ratification d'embauches diverses

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Jonathan Israel-Steibl Zhonglin Huang	Aide-Animateur - camp de jour du 3 juillet au 18 août 2017	11,25 \$
Catherine Desrosiers	Sauveteur du 28 juin au 22 septembre 2017	16,78 \$
Marie-Christine Gauthier	Surveillant du 23 juin au 1 ^{er} septembre 2017	15,02 \$
Rodolphe Morrison	Surveillant du 24 juillet au 30 octobre 2017	13,71 \$
Joël Dessureault	Surveillant locaux du 26 juillet 2017 à indéterminer	15,02 \$
Katherine Perron Mariève Leprohon Audrey-Anne Benoit	Surveillant locaux et patinoires du 28 juillet à indéterminer	14,13 \$
Maxime Lalonde-Gagnon Michel Piquette	Brigadier scolaire du 3 au 7 juillet 2017	15,94 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-35

Participation au tournoi de golf - Association Spécial Spatial

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal souscrit une somme de 480 \$ à *L'Association Spécial Spatial* dans le cadre de la 9^e édition de l'*Omnium de golf Compo Recycle*, au profit de l'organisme ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-36

Municipalité du canton de Ristigouche - soutien financier

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à la *Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est* à titre de contribution financière dans le cadre de la *campagne Solidarité Ristigouche* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-37

Mandat à la MRC de D'Autray - achat de différents bacs pour la collecte des matières organiques

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Qu'un mandat soit donné à la MRC de D'Autray, de rejoindre le regroupement de l'Union des municipalité du Québec pour l'achat de différents bacs pour la collecte des matières organiques, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, pour les années 2018 et 2019 ;

Que ce mandat vise l'achat de :

- 5 300 bacs roulants de 80 litres fermés ;
- 210 bacs roulants de 240 litres ;
- 6000 bacs de cuisine, sans logo ni inscription ;

Que la Ville de Lavaltrie désire que la distribution des bacs roulants et des bacs de cuisine soit effectuée, de porte à porte, par le fournisseur désigné ;

Que la livraison desdits bacs soit prévue pour le mois de juin 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-38

Emprunts temporaires - règlements 226-2017 et 227-2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la *Caisse Desjardins de D'Autray*, les emprunts temporaires pour les règlements suivants ;

- règlement numéro 226-2017 : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 332 825 \$;*
- règlement numéro 227-2017 : *Règlement aux fins de procéder à des travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent et de décréter, à ces fins, à un emprunt de 557 055 \$;*

Que le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-39

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasitaires

Filtrum construction	Avenant 195	4 743,06 \$
----------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

Beudoïn Hurens inc.	Coupon 997	4 311,57 \$
---------------------	------------	-------------

Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

Les Services exp inc.	Coupon 995	4 708,23 \$
Nordikeau	Coupon 996	1 362,45 \$
Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1000	19,59 \$
Les Services exp inc.	Coupon 1001	4 794,46 \$

MRC de D'Autray	Coupon 1002	317,46 \$
-----------------	-------------	-----------

Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

Les Consultants El-Tabbah Swaminadhan	Coupon 998	6 898,50 \$
Albert Piette & Associés inc.	Coupon 1003	10 980,11 \$

Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Beaudoin Hurens	Coupon 1004	33 112,80 \$
-----------------	-------------	--------------

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 999	33,45 \$
Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1005	167,29 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 juin au 25 juillet 2017.

2017-08-40

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de juillet 2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de juillet 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 377 315,42 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 396 à 401, 42848, 42884 à 42886, 43036, 43044 à 43061, 43065 à 43236, 43238 à 43258, 43262 à 43330).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-08-41

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Denis Moreau, maire suppléant

Yvon Mousseau, directeur
général adjoint et assistant greffier

**Approbation, par le maire suppléant, des règlements et résolutions
(art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Denis Moreau, maire suppléant de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8^e jour du mois d'août 2017.

Denis Moreau, maire suppléant